

Cartographie de l'ingénierie publique territoriale

PUY-DE-DÔME

GUIDE



Monsieur Joël MATHURIN
Préfet du Puy-de-Dôme



Mesdames et messieurs les élus, les fonctionnaires territoriaux, les porteurs de projet,

Chaque jour, vous œuvrez pour promouvoir et valoriser notre territoire puydomois en vous investissant au travers de nombreuses thématiques telles que l'aménagement du territoire, l'urbanisme, la transition écologique, la culture, la cohésion sociale, le développement économique et bien d'autres encore. Ainsi, les projets portés par les collectivités locales construisent la cohésion de nos territoires et portent au quotidien leur dynamisme.

L'émergence, la conception et la réalisation de ces projets nécessitent la mobilisation de moyens d'ingénierie. Celle-ci permet de valider l'opportunité et la faisabilité de ces projets et d'assurer la pérennité des aménagements. Elle doit, dans le même temps, être adaptée à la spécificité de nos territoires, au contexte propre à chaque collectivité et à chaque projet.

Quelques collectivités disposent en propre des moyens de cette ingénierie. Pour le plus grand nombre toutefois, la disponibilité de partenaires compétents à même de les accompagner constitue un facteur décisif de la réussite de leur projet.

Une offre riche et compétente d'ingénierie existe sur notre département. Aux côtés des acteurs privés présents sur le territoire, de nombreux acteurs publics accompagnent les collectivités du département sur les différents domaines de l'ingénierie : ingénierie amont, ingénierie de projet, ingénierie de la concertation, ingénierie administrative et réglementaire, ingénierie foncière, ingénierie financière... La mobilisation concertée de ces différents acteurs locaux favorise une dynamique de projet partenariale au long cours et permet d'inscrire les projets dans une vraie trajectoire de transition écologique.

En renfort de cette ingénierie locale, l'État peut intervenir, dans une démarche de subsidiarité, sur des sujets qui nécessitent la mobilisation de ressources spécifiques : l'agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), établissement public créé en 2020, a pour missions de conseiller et de soutenir les collectivités territoriales pour la concrétisation de leurs projets. Cette action est déconcentrée, locale. Elle s'appuie sur le préfet, délégué territorial de l'ANCT, sur les services de la direction départementale des territoires du Puy-de-Dôme, qui coordonne l'action au quotidien, et sur les sous-préfets d'arrondissement, qui sont l'interlocuteur de proximité des collectivités.

La richesse de cette offre peut rendre parfois difficile d'identifier le bon partenaire. Afin de faciliter cette mise en relation, les services de l'État et les partenaires d'appui territorial vous proposent aujourd'hui un panorama des acteurs de l'ingénierie dans le département à travers le présent guide de l'ingénierie locale. Celui-ci présente, au travers de fiches synthétiques, les accompagnements qui répondront à votre besoin. Il recense l'offre d'accompagnement que les structures locales et les opérateurs nationaux peuvent vous proposer en fonction des thématiques qui vous intéressent. Il précise également les modalités permettant d'accéder à ces offres ainsi que les coordonnées auxquelles vous pourrez joindre les structures pour exposer votre besoin. Il a vocation à être actualisé et complété au gré des offres d'accompagnement qui seront proposées.

Je forme le vœu que ce guide constituera, pour vous, un éclairage précieux pour le développement et la réussite de vos projets.

Bonne lecture.

P.4	Un guide de l'ingénierie publique
P.5	Quelques définitions
P.5	Les différents types d'ingénierie
P.5	Qui est qui ?
P.6	Qui fait quoi ?
P.7	Les principales étapes d'un projet
P.8	Domaines d'intervention des structures d'ingénierie
P.13	Partenaires Etat
P.14	Direction départementales des territoires du Puy-de-Dôme (DDT)
P.16	Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT)
P.18	Commissariat à l'aménagement, au développement et à la protection du Massif central
P.19	Agence de la transition écologique (ADEME)
P.20	Cerema
P.22	Ingénierie technique
P.23	Agence départementale d'ingénierie territoriale (ADIT)
P.25	ADUHME
P.27	Agence d'urbanisme Clermont Métropole (AUCM)
P.29	Conseil en architecture, urbanisme et environnement (CAUE)
P.30	Conseil départemental du Puy-de-Dôme - Service Habitat
P.32	Etablissement public foncier Auvergne (EPF Auvergne)
P.34	Parc naturel régional Livradois-Forez (PNRLF)
P.35	Territoire d'énergie (TE 63)
P.36	Ingénierie financière
P.37	Agence France Locale (AFL)
P.38	Banque des territoires (BdT)
P.39	Direction départementale des finances publiques du Puy-de-Dôme (DDFiP)



UN GUIDE DE L'INGÉNIERIE² PUBLIQUE

L'ingénierie publique, c'est quoi ?

L'ingénierie est l'appui technique apporté à l'élaboration concrète d'un projet (en réponse à un besoin exprimé). Elle peut intervenir dans les différentes étapes d'un projet par des prestations de :

- conseils et expertise ;
- accompagnement de la collectivité et assistance à maîtrise d'ouvrage ;
- conception de projet et maîtrise d'œuvre.

L'ingénierie publique territoriale est l'offre d'ingénierie proposée par les acteurs publics et parapublics du territoire. Elle recouvre l'ensemble des moyens et savoir-faire professionnels dont ont besoin les collectivités territoriales et les acteurs locaux pour conduire le développement ou l'aménagement des territoires. Les domaines d'intervention des partenaires de l'ingénierie publique dans le département sont listés en pages 9 à 13 de ce guide puis détaillés dans la suite du document.



Une démarche qui résulte d'un collectif

Créée le 1er janvier 2020, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) a pour mission de conseiller et de soutenir les collectivités territoriales, de l'idée à la concrétisation de leurs projets.

Dans le Puy-de-Dôme, il est apparu souhaitable d'élaborer un guide présentant succinctement les offres des structures d'ingénierie locales proposées aussi bien par l'État et ses opérateurs, que par les collectivités et les autres partenaires publics.

Cette initiative, guidée par le besoin d'accompagnement exprimé par les collectivités, facilitera la recherche du bon partenaire selon l'étape concernée du projet et permettra d'identifier le type d'appui le plus pertinent.

Faciliter l'accompagnement des collectivités dans l'élaboration et la réalisation de leurs projet est l'objectif principal de ce guide. Chaque fiche est rédigée selon le même format pour une meilleure lecture. Pour chaque partenaire en ingénierie, des contacts qualifiés sont précisés. Ils constitueront des portes d'entrées utiles dans la réflexion en faveur des projets.

La délégation territoriale de l'ANCT

L'offre départementale de l'ingénierie publique couvre un large spectre, mais certains besoins spécifiques peuvent nécessiter de recourir à un appui extérieur spécialisé. Dans cette situation, il convient que la collectivité concernée contacte la sous-préfecture de son arrondissement ou envoie une demande à l'adresse suivante :

ingenierie@puy-de-dome.gouv.fr

en exprimant les grandes lignes de son projet et en définissant ses besoins en accompagnement.

La délégation locale de l'ANCT prendra ensuite l'attache de la collectivité et l'aidera à préciser son besoin et à trouver le bon interlocuteur, notamment en faisant appel à des prestataires en ingénierie spécifiquement mis à disposition par l'ANCT pour ce projet.





QUELQUES DÉFINITIONS

Les différents types d'ingénierie

> Ingénierie technique

c'est l'ensemble coordonné des actions permettant de maîtriser et de synthétiser les données thématiques nécessaires à la conception, l'étude et la concrétisation d'un projet ou d'une stratégie d'aménagement. L'ingénierie technique permet d'optimiser les investissements liés au projet et d'assurer les conditions de sa viabilité.

> Ingénierie financière

c'est la conception et la gestion de produits financiers complexes, d'analyse et de gestion des risques financiers. Cette prestation permet l'évaluation de la faisabilité économique des projets, la recherche de financements et de subventions. Elle aide à l'élaboration des plans de financements. Elle offre des conseils sur la gestion financière de la commune pour assurer la viabilité à long terme des projets.

> Ingénierie juridique

c'est l'application des principes juridiques dans la conception et la gestion des processus. Elle permet de s'assurer de la conformité réglementaire des projets en veillant que toutes les obligations légales et contractuelles sont respectées.

> Ingénierie administrative

c'est la conception, la mise en œuvre et l'optimisation des processus administratifs et organisationnels. Elle aide à l'élaboration d'un plan de projet détaillé en identifiant les différentes étapes du processus, les responsabilités de chaque service de la collectivité et des tiers (notamment services de l'État et opérateurs) et en établissant un système de suivi pour assurer la progression du projet conformément aux délais fixés.

> Ingénierie d'animation et de mise en réseau

c'est la création et la gestion de réseaux de communication et de coopération entre les acteurs. Elle passe par l'organisation des réunions publiques, des ateliers participatifs ou des consultations citoyennes pour recueillir les avis et les idées des habitants sur les projets de la commune. Elle contribue également à établir des partenariats avec les acteurs locaux, entreprises, associations...

Qui est qui ?

> Le maître d'ouvrage (MOA)

c'est le porteur de projet, il s'agit de la personne morale pour le compte de laquelle les travaux sont exécutés. On peut également le nommer pouvoir adjudicateur, acheteur ou encore commanditaire. Le maître d'ouvrage décide du lancement de l'opération, détermine le programme en fonction des besoins à satisfaire dans le cadre de l'intérêt général, choisit l'organisation de la réalisation, effectue la commande et en assure le financement.

Le maître d'ouvrage peut dans certaines conditions recourir à des tiers selon différentes modalités (assistance à maîtrise d'ouvrage – ci-dessous – par exemple) afin de l'appuyer et le guider dans les différentes étapes du projet (détermination de la localisation, élaboration du programme, fixation de l'enveloppe financière prévisionnelle, financement de l'opération, choix du processus selon lequel l'ouvrage sera réalisé, conclusion des marchés publics d'études et de travaux).



> **L'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO)**

c'est le soutien apporté au maître d'ouvrage – MOA - par un prestataire externe. L'AMO est une mission de conseil qui peut porter sur un ou plusieurs objets spécialisés, notamment en ce qui concerne tout ou partie de l'élaboration du programme, la fixation de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération ou le conseil spécialisé dans un domaine technique, financier, juridique ou administratif. L'AMO peut accompagner le MOA tout au long du projet.

> **Le programmiste**

Le programme est une étape essentielle d'un projet, qui ne doit surtout pas être négligée. Il a pour objet de définir le projet dans toutes ses composantes et, pour se faire, il doit comporter : les objectifs que l'opération doit permettre d'atteindre, les besoins que l'opération doit satisfaire, les contraintes et exigences de qualité sociale, urbanistique, architecturale, fonctionnelle, technique et économique, d'insertion dans le paysage et de protection de l'environnement. Dans les opérations les plus complexes cette mission peut être confiée plus spécifiquement à un programmiste.

> **Le conducteur d'opération (COP) :**

C'est le copilote du projet. Il s'agit d'une forme d'AMO qui apporte une assistance générale à caractère administratif, financier et technique dans toutes les phases de l'opération sous forme de proposition, de conseil, d'organisation, d'élaboration d'outils de suivi... Le maître d'ouvrage demeure le décideur à tous les stades de l'opération. Le conducteur d'opération est l'interlocuteur privilégié des autres partenaires ou prestataires du maître d'ouvrage. Il est le fil conducteur du maître d'ouvrage pour la réalisation de l'équipement public de qualité souhaité.

> **Le maître d'œuvre (MOe)**

c'est le concepteur du projet. Le MOE est la personne chargée par le maître de l'ouvrage de la réalisation du projet de construction/réhabilitation. Il s'agit d'une mission globale qui doit permettre d'apporter une réponse architecturale, technique et économique au programme défini par le maître d'ouvrage pour la réalisation d'une opération. Il apporte son expertise dans la conception, il dirige l'exécution des travaux et assure la réception de ces derniers. C'est généralement un cabinet d'architecte ou un bureau d'études techniques qui travaille en étroite collaboration avec le maître d'ouvrage (et le conducteur d'opération) pour transformer ses besoins (programme) en un projet concret.

Qui fait quoi ?

L'ingénierie se décline sous 3 types de prestations d'accompagnement :

> **Conseil et expertise**

c'est l'intervention d'une personne qui possède des connaissances approfondies dans un domaine spécifique et qui utilise son expertise pour guider et aider les collectivités.

> **Accompagnement de la collectivité et assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO)**

c'est la conclusion d'un contrat de prestations de services entre les deux parties. Il stipule l'étendue de la mission et des responsabilités de l'AMO. Cette assistance tout au long de la mission inclut les compétences et le savoir faire multi-domaines : fonctionnel, organisationnel, gestion de projet, informatique, managérial...

> **Conception de projet et maîtrise d'œuvre (MOe)**

c'est l'intervention lors des différentes phases du projet :

- lors de la conception, le MOe planifie les travaux et l'intervention des différentes entreprises,
- pendant le chantier, le MOe dirige l'exécution des travaux,
- à la réception et clôture des travaux le MOe s'assure de la finition et de la qualité de l'ensemble avec le maître d'ouvrage.





Les principales étapes d'un projet

Pour réaliser un projet, les collectivités peuvent se doter de moyens propres ou solliciter des acteurs publics ou privés. Les étapes entrent, la plupart du temps, dans le champ concurrentiel et sont donc soumises aux règles de mise en concurrence. La collectivité peut suivre l'évolution des étapes de son projet et ses besoins en ingénierie tout le long des 2 phases de réalisation.

La validation du programme définitif marque la fin des études de programmation.

LA PHASE AMONT PRE-OPERATIONNELLE

La 1ère phase est composée de 4 étapes :

Observation – prospective :

étude d'opportunité et état des lieux (évaluation de l'état actuel, évolution du contexte...)

Amont - définition du besoin :

analyse de la demande, bien comprendre la question posée pour apporter une réponse adaptée. Il convient aussi de vérifier la pertinence du projet et son contexte de réalisation (réglementation en vigueur, notamment) par des études d'opportunité.

Études préalables – faisabilité technique et financière :

cette phase permet d'approfondir les orientations validées lors des études d'opportunité en élaborant différents scénarii. Cela conduit à l'approfondissement des investigations au regard des contraintes existantes. A l'issue, le maître d'ouvrage validera la solution la plus appropriée (conformités technique, financière, juridique).

Préparation de la mise en œuvre :

c'est la rédaction du document qui définit le dispositif de pilotage, la programmation du projet, le budget, les contraintes urbanistiques, architecturales, fonctionnelles... C'est la concrétisation du projet qui permet aussi de dimensionner son action et de vérifier que l'on dispose bien des moyens de ses ambitions.

LA PHASE RÉALISATION / OPÉRATIONNELLE

Cette phase se compose de 3 étapes:

Suivi technique – esquisse : élément de mission dans le cas d'une construction neuve // diagnostic dans le cadre d'une réhabilitation ou réutilisation. L'esquisse propose une solution d'ensemble traduisant les éléments majeurs du programme.

Avant projet – sommaire – définitif :

L'avant projet sommaire précise la composition générale architecturale du projet, l'estimation provisoire des coûts et travaux, ainsi que le calendrier. L'approbation de ces études/données fige le projet et donne l'avant-projet définitif.

A l'issue de cette étape, le maître d'ouvrage dépose la demande de permis de construire établie avec l'assistance du maître d'œuvre.

Puis, le maître d'ouvrage arrête le coût des travaux pour l'appel d'offres.

La réalisation – assistance à la gestion

post mise en œuvre : la phase « travaux / le chantier / la réalisation du projet » est la traduction physique de l'ensemble des études réalisées.

La décision de réception des travaux est un acte unilatéral du maître d'ouvrage.

PHASE AMONT/ PRE-OPÉRATIONNELLE

PHASE RÉALISATION / OPÉRATIONNELLE

TYPE D'INGÉNIERIE	ETAPE DU PROJET	PHASE AMONT/ PRE-OPÉRATIONNELLE				PHASE RÉALISATION / OPÉRATIONNELLE		
		Observation prospective	Amont définition du besoin	Études préalables faisabilités technique et financière	Préparation de la mise en œuvre	Suivi technique Esquisse	Avant-projet	Réalisation assistance à la gestion post-mise en œuvre
Conseil et expertise			●					
Accompagnement et AMO							●	
Conception et maîtrise d'œuvre								

Les points indiquent, dans la suite du guide, les étapes du projet pour lesquelles le partenaire concerné est susceptible d'apporter un appui





DOMAINES D'INTERVENTION

DES STRUCTURES D'INGÉNIERIE PUBLIQUES LOCALES



Formation et
information



Nature et
environnement



Eaux et milieux
aquatiques



Énergie
et déchets



Démarche
territoriale et appui
aux transitions



Logement



Transport
et mobilités



Numérique



Ingénierie
financière



Développement
économique et
commercial



Urbanisme et
aménagement



Culture,
patrimoine
et loisirs



Conseil et
veille juridique



Sécurité



Santé et
social



Autres





INDEX



Nature et environnement

DDT – Service Eaux, Environnement, Forêt	p. 14
Commissariat à l'aménagement et à la protection du Massif central	p. 18
Cerema	p. 20
ADIT	p. 23
Agence d'urbanisme Clermont Massif central - AUCM	p. 27
CAUE	p. 29
Etablissement public foncier Auvergne (EPF Auvergne)	p. 32
Parc Naturel Régional Livradois-Forez (PNRLF)	p. 34



Eaux et milieux aquatiques

DDT – Service Eaux, Environnement, Forêt	p. 14
Cerema	p. 20
ADIT	p. 23
Agence d'urbanisme Clermont Massif central - AUCM	p. 27
Etablissement public foncier Auvergne (EPF Auvergne)	p. 32
Parc Naturel Régional Livradois-Forez (PNRLF)	p. 34



Énergie et déchets

DDT - Mission Accompagnement des Territoires et Transition Ecologique	p. 15
ADEME	p. 19
Cerema	p. 20
ADUHME	p. 25
Territoire d'Energie 63	p. 35



Logement

DDT - Service Habitat Renouvellement Urbain	p. 14
ADIT	p. 23
Agence d'urbanisme Clermont Massif central - AUCM	p. 27
Conseil départemental du Puy-de-Dôme - service Habitat	p. 30
Etablissement public foncier Auvergne (EPF Auvergne)	p. 32
Parc Naturel Régional Livradois-Forez (PNRLF)	p. 34





Transport et mobilités

DDT – Service Prospective, Aménagement, Risques	p. 15
ANCT	p. 16
Commissariat à l'aménagement et à la protection du Massif central	p. 18
ADEME	p. 19
Cerema	p. 20
ADIT	p. 23
Agence d'Urbanisme Clermont Métropole - AUCM	p. 27
Etablissement public foncier Auvergne (EPF Auvergne)	p. 32



Numérique

ANCT	p. 16
Cerema	p. 20
ADIT	p. 23



Développement économique et commercial

DDT – Service Prospective, Aménagement, Risques	p. 14
ANCT	p. 16
Commissariat à l'aménagement et à la protection du Massif central	p. 18
Agence d'urbanisme Clermont Massif central - AUCM	p. 27
Etablissement public foncier Auvergne (EPF Auvergne)	p. 32



Urbanisme et aménagement

DDT – Service Prospective, Aménagement, Risques	p. 14
ANCT	p. 16
ADIT	p. 23
Agence d'urbanisme Clermont Massif central - AUCM	p. 27
CAUE	p. 29
Etablissement public foncier Auvergne (EPF Auvergne)	p. 32
Parc Naturel Régional Livradois-Forez (PNRLF)	p. 34
Territoire d'Energie 63	p. 35





Culture, patrimoine et loisirs

ANCT	p. 16
Agence d'Urbanisme Clermont Métropole - AUCM	p. 27
CAUE	p. 29
Parc Naturel Régional Livradois-Forez (PNRLF)	p. 34



Ingénierie financière

DDT	p. 15
Commissariat à l'aménagement et à la protection du Massif central	p. 18
ADIT	p. 23
Agence France Locale	p. 37
Banque des territoires	p. 38
DDFiP	p. 39



Conseil et veille juridique

ADIT	p. 23
------	-------



Formation et information

ADEME	p. 19
Agence d'Urbanisme Clermont Métropole - AUCM	p. 27
CAUE	p. 29





Démarche territoriale et appui aux transitions

DDT - Mission Accompagnement des territoires et transition écologique	p. 14
ANCT	p. 16
Commissariat à l'aménagement et à la protection du Massif central	p. 18
ADEME	p. 19
Cerema	p. 20
ADIT	p. 23
ADUHME	p. 25
Agence d'urbanisme Clermont Massif central - AUCM	p. 27
CAUE	p. 29
Conseil départemental du Puy-de-Dôme - service Habitat	p. 30
Parc Naturel Régional Livradois-Forez (PNRLF)	p. 34
Territoire d'Energie 63	p. 35



Santé et social

Agence d'urbanisme Clermont Massif central - AUCM	p. 27
---	-------



Autres

DDT - Service Economie Agricole	p.15
ADEME	p.19
ADIT	p.23





PARTENAIRES ETAT





PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires

Service déconcentré de l'État, sous l'autorité du préfet, la Direction départementale des territoires (DDT) du Puy-de-Dôme intervient dans plusieurs domaines : l'habitat et la rénovation urbaine, la gestion de l'eau, l'environnement et la forêt, la construction, l'économie agricole, l'aménagement, la planification, l'urbanisme (dont l'instruction des permis de construire, dans certaines situations), la transition écologique et énergétique, la mobilité, l'accompagnement des territoires, les risques naturels et la connaissance des territoires.

Domaines d'intervention



Démarche territoriale et appui aux transitions

- Accompagnement des projets de territoire et de la sobriété foncière
- Accompagnement méthodologique en appui des collectivités sur les contrats de réussite de la transition écologique (CRTE)
- Animation et mise en réseau des élus et chefs de projets Petites villes de demain et Action cœur de villes
- Accompagnement et appui à la mise en place d'opération de revitalisation de territoires (ORT)
- Appui aux collectivités en amont de leurs projets : information sur les politiques, instruments réglementaires et financiers disponibles dans les domaines de compétence de la DDT, mise en relation des partenaires, conseil
- Instruction et sollicitation des accompagnements sur mesure de l'ANCT pour des projets qui n'auraient pas rencontré d'offre d'accompagnement locale
- Mise à disposition des données et d'études dans les champs d'action de la DDT



Urbanisme, aménagement et équipements publics

- Promotion et conseil sur les politiques publiques prioritaires de l'Etat avec un objectif de transition écologique des territoires du Puy-de-Dôme (aménagement, construction...)
- Accompagnement des collectivités et promotion de la qualité urbaine durable par des conseils et des avis en aménagement (démarche Ecoquartier, renouvellement urbain, revitalisation...)
- Pilotage de la filière du «droit des sols» et instruction des actes d'urbanisme pour 167 communes
- Elaboration des plans de préventions des risques naturels et technologiques en association avec les territoires et suivi de leur application
- Amélioration de la connaissance des risques et leur prise en compte dans l'aménagement
- Conseils en amont et instruction des dossiers d'autorisation de travaux dans le domaine de l'accessibilité PMR déposés par les collectivités



Eaux et milieux aquatiques

- En phase amont de projets soumis à autorisation environnementale IOTA (par exemple protocole «retenues agricoles») et dans le cadre de l'instruction de demande d'autorisation ou déclaration loi sur l'eau, explication des attendus réglementaires et du processus «Eviter, Réduire, Compenser (ERC)»



Développement économique et commercial

- Expertise sur les procédures en lien avec la réglementation sur l'implantation des unités commerciales (CDAC)



Habitat - Logement

- Conseil et expertise pour l'élaboration des politiques de l'habitat, notamment les programmes locaux de l'habitat (PLH)
- Agrément et financement d'opérations de logement social et suivi du conventionnement APL des logements agréés
- Financement de l'ingénierie et des travaux de rénovation du parc privé (rénovation énergétique, adaptation au vieillissement et lutte contre l'habitat dégradé) en tant que délégation locale de l'Anah
- Accompagnement et expertise en matière de lutte contre l'habitat indigne et animation du pôle départemental
- Accompagnement et financement des projets de rénovation urbaine en tant que délégation territoriale de l'ANRU
- Financement des aires d'accueil permanentes et des terrains familiaux pour les gens du voyage



Nature et environnement

- Coordination avec les collectivités sur les actions visant à la déclinaison de la stratégie des aires protégées pour la mise en place d'outils de protection forte (arrêtés préfectoraux de protection de biotope, arrêté liste espèces protégées...)
- Vérification des impacts des projets et des mesures de compensation à mettre en place dans le cadre de projets ayant une incidence sur les zones Natura 2000
- Instruction des dossiers forêt et explicitation des règles et procédures sur les défrichements, les coupes et les mesures de compensations forestières ou environnementales



PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires

Domaines d'intervention



Politiques agricoles

- Mise en œuvre de la politique agricole commune (PAC) notamment par la gestion des aides surfaciques et animales du premier et du deuxième pilier,
- Avis sur des projets de construction/extension de bâtiments et d'équipements sur l'espace agricole, dans le cadre de demande autorisation d'urbanisme, de démarche de planification ou de production d'énergie renouvelable
- Accompagnement des agriculteurs dans les situations de crise



Mobilités et Transport

- Accompagnement et expertise pour l'élaboration et la mise en œuvre de documents stratégiques de développement des mobilités durables (PDMS, schémas cyclables, autres études de définition d'offres de mobilités)
- Accompagnement des démarches locales d'aménagement et de mise en place de services pour les mobilités durables (covoiturage, mobilité actives...)
- Suivi des dossiers de sécurité relatifs aux transports par remontée mécanique et transports guidés hors réseau ferroviaire national (tramway, fret local)
- Suivi des démarches sur le bruit des infrastructures de transports terrestres



Numérique

- Administration du géoportail de l'urbanisme, site de diffusion réglementaire des documents d'urbanisme à destination des collectivités
- Catalogage et diffusion en open-data de données géo-référencées relevant des domaines de compétence de la DDT : agriculture, eau, environnement, logement, risque, urbanisme...
- Assistance aux collectivités pour la recherche de données géo-référencées

	Observation prospective	Amont définition du besoin	Études préalables faisabilités technique et financière	Préparation de la mise en œuvre	Suivi technique Esquisse	Avant-projet	Réalisation assistance à la gestion post-mise en œuvre
Conseil et expertise	●	●	●	●			
Accompagnement et AMO							
Conception et maîtrise d'œuvre							

Les points représentent les étapes du projet auxquelles intervient le partenaire, avec la posture d'appui



Énergie

- Accompagnement des collectivités dans le déploiement du développement des énergies renouvelables
- Accompagnement des porteurs de projets d'énergie renouvelable (méthaniseurs, PV au sol, agrivoltaïsme)



Ingénierie financière

- Aides au montage, avis et instructions des demandes de subventions (Fonds vert dont ZFE, Fonds Friches et rénovation énergétique, Fonds de restructuration des locaux d'activités...)

Cibles

- EPCI
- Communes
- Structures porteuses de SCOT (PETR, SMAD...)
- Associations
- Exploitants agricoles
- Particuliers

Modalités

- Service public gratuit

Chiffres clés

- 150 agents de la DDT



CONTACT:
Cité administrative, bâtiment A,
2 rue Pélissier 63033 CLERMONT-FERRAND Cedex 1
Tel : 04 43 36 03 00
ddt@puy-de-dome.gouv.fr

ANCT

Née en 2020, l'Agence Nationale de la Cohésion des territoires (ANCT) a pour mission de conseiller et de soutenir les collectivités dans la conception, la définition et la mise en œuvre de leurs projets. Grâce à ses programmes d'intervention, l'ANCT met à disposition des collectivités des outils et, si nécessaire, des moyens supplémentaires pour un développement des territoires au plus près des besoins.

Le Préfet est délégué territorial de l'ANCT, le Secrétaire général de la Préfecture et le Directeur de la DDT sont délégués adjoints.

Domaines d'intervention



Démarche territoriale et appui aux transitions

- Accompagnement des CRTE et de leurs actions
 - Sollicitation du marché d'ingénierie sur mesure multithématique (projets de territoire, projets touristiques, cadrage d'opération...)
 - Cofinancement des Volontaires territoriaux en administration (VTA) dans le cadre du plan France ruralités
 - Cofinancement de chefs de projets dans le cadre des programmes ANCT (Action cœur de ville, Petites Villes de Demain, Village d'Avenir, Avenir Montagne, Territoires d'industrie...)
 - Sollicitation de la fabrique prospective thématique pour accompagner les territoires dans les transitions en partenariat, selon les thématiques, avec l'ANRU, l'Anah, la CDC, le Cerema, l'ADEME et la Banque des territoires
 - Mise à disposition d'outils : observatoires des territoires
 - Accès à la plateforme "solutions d'élus" qui permet aux élus locaux de s'inspirer des projets lancés dans d'autres territoires
- Plateforme Aides-territoires qui recense les aides disponibles



Transport et mobilités

- Marché d'ingénierie sur mesure - Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
- Suivi d'études communes dans le domaine de la mobilité avec le Cerema



Culture, patrimoine et loisirs

- Marché d'ingénierie sur mesure - Développer l'offre culturelle, de loisirs et de tourisme
- Marché d'ingénierie sur mesure - Appui au potentiel touristique des territoires

Cibles

- Communes
- EPCI
- PETR
- Syndicats mixtes
- Département

Modalités

L'ANCT intervient par 3 voies principales :

- Via la contractualisation permettant à l'Etat et aux collectivités de s'entendre sur un diagnostic puis sur un plan d'actions partagé;
- Via la construction d'un accompagnement sur mesure à travers un appui en matière d'ingénierie lorsque l'offre n'est pas satisfaite localement;
- Via des programmes nationaux thématiques tels que Action Cœur de Ville, Petites Villes de Demain, Villages d'Avenir, France Services ou Territoires d'industrie.



CONTACT:

Guichet unique de l'ingénierie dans le Puy-de-Dôme
Mail : ingenierie@puy-de-dome.gouv.fr
www.agence-cohesion-territoires.gouv.fr

Domaines d'intervention



Numérique

- Cofinancement des Conseillers numériques en partenariat avec la Banque des Territoires
- Accompagnement numérique sur mesure
- France Service
- Aidants Connect
- Programme France Mobile



Développement économique et commercial

- Accès au dispositif Fonds de restructuration des locaux d'activité
- Accès au programme de transformation des zones commerciales
- Appui au développement économique et commercial équilibré, restructuration des zones commerciales avec le marché d'ingénierie sur mesure
- Financements d'études et de postes de chefs de projet au travers du Programme Territoires d'industrie
- Intervention immobilière dans le champ du développement économique :
 - Création et gestion de centres commerciaux
 - accompagnement des collectivités en conseil et expertise dans le cadre d'interventions immobilières et commerciales
- Appui aux collectivités territoriales pour préfigurer et accompagner les projets de tiers-lieux



Urbanisme et aménagement

- Accompagnement au cadrage et au montage des projets au travers du marché d'ingénierie sur mesure

Chiffres clés

- 3 Villes Actions Cœur de Ville
- 32 Communes labellisées Petites Villes de Demain
- 14 chefs de projet PVD en poste
- 26 communes labellisées Village d'Avenir
- 1 chef de projet Village d'Avenir en poste
- 4 Territoires d'industrie
- 1 territoire Avenir Montagne
- 23 Volontaires territoriaux en administration (VTA) financés
- 35 communes France Services
- 14 CRTE
- 7 QPV



CONTACT:

Guichet unique de l'ingénierie dans le Puy-de-Dôme
Mail : ingenierie@puy-de-dome.gouv.fr
www.agence-cohesion-territoires.gouv.fr

	Observation prospective	Amont définition du besoin	Études préalables faisabilités technique et financière	Préparation de la mise en œuvre	Suivi technique Esquisse	Avant-projet	Réalisation assistance à la gestion post-mise en œuvre
Conseil et expertise	●	●	●	●	●		
Accompagnement et AMO							
Conception et maîtrise d'œuvre							

Les points représentent les étapes du projet auxquelles intervient le partenaire, avec la posture d'appui

Commissariat à l'aménagement, au développement et à la protection du Massif central

Le Commissariat à l'aménagement, au développement et à la protection du Massif central assure, sous l'autorité de Madame la Préfète coordonnatrice du Massif central, la mise en œuvre de la Loi montagne dans le Massif central. A ce titre, il est en charge de l'animation de la mise en œuvre de la Convention Interrégionale du Massif central et l'attribution des crédits de l'Etat dans le cadre de cette convention. Le commissariat du Massif central est un service délocalisé de l'ANCT.

Principaux domaines d'intervention



Nature et environnement



Démarche territoriale et appui aux transitions



Développement économique



mobilités

- Contribution aux réflexions stratégiques à visée interrégionale pour un appui autour des compétences :
 - Tourisme de pleine nature, grande itinérance
 - Accueil de nouveaux actifs, de nouvelles populations
 - Filières économiques
 - Adaptation au changement climatique
 - Mobilité



Ingénierie financière

- Financement et orientation des projets interrégionaux

En amont du dépôt d'une demande de financement : analyse des projets pour vérifier la possibilité de les inscrire dans les exigences de la convention interrégionale du Massif central : projets innovants, à caractère interrégional et transformants pour le Massif central.

Le cas échéant, accompagnement des porteurs de projets dans le dépôt de leur dossier puis suivi du déroulement des projets avec pour certaines thématiques (pôles de pleine nature, itinérances, filière pierre...) animation de réseaux interrégionaux ou orientation de cette animation pour répondre aux objectifs de la convention de massif.

Cibles

Selon les mesures de la Convention Interrégionale du Massif central

- Collectivités
- Etablissements publics
- Entreprises
- Associations
- Autres porteurs publics et privés : syndicats mixtes, GIP...

Modalités

- Intervention gratuite
- Périmètre : Massif central

Éléments clés



Exemples de projet

[Convention des Entreprises pour le Climat - Massif Central](#) : accompagnements collectifs des parcours de transitions des acteurs économiques du massif



CONTACT:

ANCT – Commissariat du Massif central
Préfecture du Puy-de-Dôme
18, boulevard Desaix
63033 Clermont-Ferrand cedex 1

Téléphone : 04 73 98 62 80

Site internet: <https://www.massif-central.eu/>

Adresse mail : Massif.Central@anct.gouv.fr

	Observation prospective	Amont définition du besoin	Études préalables faisabilités technique et financière	Préparation de la mise en œuvre	Suivi technique Esquisse	Avant-projet	Réalisation assistance à la gestion post-mise en œuvre
Conseil et expertise	●	●	●		●		
Accompagnement et AMO							
Conception et maîtrise d'œuvre							

Les points représentent les étapes du projet auxquelles intervient le partenaire, avec la posture d'appui



ADEME

A l'Agence de la transition, nous sommes résolument engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources. Sur tous les fronts, nous mobilisons les collectivités, les acteurs économiques et les citoyens et leur donnons les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse.

Domaines d'intervention



Politiques territoriales

- Politiques territoriales de transitions (PCAET-Territoires engagés)
- Energies renouvelables et rénovation énergétique des bâtiments
- Economie circulaire et déchets
- Changement climatique
- Friches polluées
- Mobilités et qualité de l'air
- Alimentation
- Tourisme, Forêt, Agriculture



Conseils - Animation

- Informer et inspirer : Collectivités | Agir pour la transition écologique | ADEME : <https://agirpoulatransition.ademe.fr/collectivites/>
- Former : Accueil - ADEME Formation : <https://formations.ademe.fr/accueil.html>
Collectivités | Agir pour la transition écologique | ADEME : <https://agirpoulatransition.ademe.fr/collectivites/>
- Conseiller : L'offre aux collectivités de l'ADEME en Auvergne-Rhône-Alpes - La librairie ADEME : <https://agirpoulatransition.ademe.fr/collectivites/>
- Animer : Territoires en Transitions : <https://www.territoiresentransitions.fr/>
Élus : devenez acteur de la transition écologique et énergétique | Collectivités | Agir pour la transition écologique : <https://agirpoulatransition.ademe.fr/collectivites/devenez-acteur-transition-ecologique-energetique>
- Financer : Collectivités - Transition écologique : financez vos projets | Collectivités | Agir pour la transition écologique : <https://agirpoulatransition.ademe.fr/collectivites/financez-vos-projets>

Cibles

- Collectivités
- Entreprises

Modalités

- Conseil/Expertise
- Animation
- Financement
- Périmètre régional
- Directement ou par l'intermédiaire de relais locaux (ADUHME, Territoire d'Energie 63)

Exemple de projet

Librairie ADEME : Retour d'expérience - [La librairie ADEME](#)



CONTACT:

63, Boulevard Berthelot
63000 Clermont-Ferrand
Marc BARDINAL – Référent des territoires du
Puy-de-Dôme, marc.bardinal@ademe.fr
Mail : marc.bardinal@ademe.fr
Tél. : 04.73.31.52.86



CEREMA

Le Cerema, premier établissement public partagé entre l'État et les collectivités territoriales accompagne les territoires dans l'adaptation au changement climatique. Expert en ingénierie de l'aménagement du territoire et de la transition écologique, il propose un accompagnement complet aux élus. De la phase de diagnostic à la mise en oeuvre, il propose des conseils, des outils d'observation, un appui méthodologique, des solutions opérationnelles, des formations et participe à la capitalisation et à la diffusion de données et de ressources. Il intervient en complément des ressources locales et en articulation avec les ingénieries publiques et privées.

Domaines d'intervention



Démarche territoriale et appui aux transitions

- Démarche de transition écologique
- Stratégie énergétique
- Gestion du foncier
- Projets de territoires



Nature et environnement

- Biodiversité
- Nature en ville (lutte contre la surchauffe urbaine, stratégie de végétalisation, désimperméabilisation...)
- Environnement et santé (qualité de l'air, bruit, vibrations...)
- Risques naturels : inondations, mouvements de terrain, chutes de blocs



Eaux et milieux aquatiques

- Appui sur la compétence GEMAPI
- Gestion du risque inondation
- Gestion de la Ressource en Eau
- Hydrosystèmes
- Projets ou stratégies d'utilisation des Eaux non Conventionnelles
- Expertise sur les ouvrages de protections (digues)
- Expertise et conseil sur les ouvrages d'art (ponts, murs de soutènement)

Cibles

Collectivités Territoriales : priorité donnée aux collectivités adhérentes au Cerema

Modalités

Contractualisation selon différents modes avec priorité donnée aux collectivités adhérentes au Cerema



CONTACT:

Agence de Clermont-Ferrand - Zone du Brézet

Roland COTTE – Directeur
de l'Agence de Clermont Ferrand
Tél : 06.22.34.84.07
Mail : roland.cotte@cerema.fr

Alexandre CUER – Directeur adjoint
de l'Agence de Clermont Ferrand
Tél : 06.62.21.74.08
Mail : alexandre.cuer@cerema.fr
www.cerema.fr

Domaines d'intervention



Transport et mobilités

- Infrastructures de transport (expertise, conseil AMO) : routes, ouvrages d'art
- Enquêtes déplacement (EMC2)
- Modélisation des déplacements, aide à la décision
- Modes actifs : marche, vélo...
- Logistique urbaine, dernier kilomètre
- Évaluation des politiques de mobilité
- Solutions de mobilités adaptées aux territoires
- Stratégies de décarbonation des infrastructures et des mobilités



Urbanisme et aménagement

- Aménagement de l'espace public
- Ville perméable
- Outils d'aides à la décision en urbanisme, aménagement



Énergie et déchets

- Stratégie de déploiement des EnR
- Stratégie Bas Carbone (à l'échelle d'un territoire ou d'une thématique)
- Gestion de Patrimoine immobilier Économie
- Circulaire dans les projets d'aménagement, bâtiment



Numérique

- Villes et Territoires intelligents

Exemple de projet

Programme National Ponts
 Action cœur de villes
 Programme Territoires adaptés au climat de demain
 Accompagnement Ecoquartier
 Accompagnement BHNS – EMC2
 Appui GEMAPI – Vulnérabilité
 Ruissellement – REUT



CONTACT:

Agence de Clermont-Ferrand - Zone du Brézet

Roland COTTE – Directeur
 de l'Agence de Clermont Ferrand
 Tél : 06.22.34.84.07
 Mail : roland.cotte@cerema.fr

Alexandre CUER – Directeur adjoint
 de l'Agence de Clermont Ferrand
 Tél : 06.62.21.74.08
 Mail : alexandre.cuer@cerema.fr
www.cerema.fr

	Observation prospective	Amont définition du besoin	Études préalables faisabilités technique et financière	Préparation de la mise en œuvre	Suivi technique Esquisse	Avant-projet	Réalisation assistance à la gestion post-mise en œuvre
Conseil et expertise	●	●	●	●			
Accompagnement et AMO	●	●	●	●			
Conception et maîtrise d'œuvre	●	●	●				

Les points représentent les étapes du projet auxquelles intervient le partenaire, avec la posture d'appui



INGÉNIERIE TECHNIQUE

Agence départementale d'ingénierie territoriale (ADIT 63)

Depuis 2017 et la création de l'ADIT 63, le Département du Puy-de-Dôme met à disposition des communes et des EPCI une offre de services d'ingénierie dans différents domaines afin d'aider les communes et établissement public intercommunal à monter et réaliser leurs projets.

Domaines d'intervention



Transport - Infrastructures

- Voirie et ouvrages d'art :
 - gestion administrative de la voirie et assistance à la gestion technique de voirie, d'espace public et d'ouvrage d'art dans le cadre de l'offre de base
 - assistance à la réalisation de travaux d'entretien et/ou réparation dans le cadre de l'offre complémentaire (mission de maîtrise d'oeuvre ou assistance au recrutement d'un bureau d'étude et/ou prestataire pour les ouvrages d'art et dossiers complexes)



Construction/rénovation

- Bâtiments publics : accompagnement dans les projets de rénovation, de réhabilitation thermique, d'agrandissement ou de construction neuve et de mise aux normes sur l'ensemble des bâtiments communaux.



Eaux et milieux aquatiques

- Eau potable : accompagnement pour les collectivités dans une logique d'assistance à maîtrise d'ouvrage.
- Assainissement : le SATEA conseille les exploitants de stations d'épuration, apporte une assistance technique aux collectivités et une aide dans la gestion de leurs ouvrages. Il réalise également, pour le compte de l'Agence de l'Eau, une mission d'auto-surveillance des ouvrages (mise en place d'appareils de mesures et de prélèvements, réalisation de tests de terrain et relevés réguliers des temps de fonctionnement) et une mission de vérification des appareils installés.



Urbanisme et aménagement

- Autorisations du droit des sols : l'Agence apporte une offre de services mutualisée d'instruction (ADS) à destination des communes.

Cibles

- Communes
- CCAS
- CIAS
- Etablissement public intercommunal

Modalités

- Adhésion par délibération.
- Les collectivités doivent s'acquitter d'une adhésion sous forme de forfait.
- Certaines prestations, non comprises dans l'offre de base, pourront être réalisées après acceptation d'un devis.



CONTACT:

Conseil Départemental du Puy-de-Dôme
ADIT 63
24, Rue Saint Esprit
63000 Clermont-Ferrand
Tél : 04 73 42 21 36
Mail : adit63@puy-de-dome.fr
Site web : <https://adit63.puy-de-dome.fr>

Domaines d'intervention



Numérique

- L'Agence apporte des solutions de conseil et d'assistance pour le développement des usages numériques et des réseaux informatiques avec un service de création de site internet (WEB 63), une plateforme de télétransmission dématérialisée (DEMAT 63), ainsi que des solutions de cybersécurité (CYBER 63).
- Médiadôme est une plateforme de services numériques mutualisés à destination des bibliothèques et réseaux de bibliothèques. Elle fournit un système de gestion de bibliothèque (SGB) administré au niveau départemental, un catalogue partagé conforme aux nouvelles normes bibliographiques ainsi qu'un site web.



Conseil et veille juridique

- **Juridique et achats** : L'ADIT met à disposition des solutions d'accompagnement pour des besoins ponctuels dans les domaines du juridique (rédaction des actes administratifs, etc) et des marchés publics.



Ingénierie financière

- L'Agence peut apporter des solutions de conseil sur les questions d'ordre financier aux collectivités.



Nature et environnement

- Conseil aux communes sur les problématiques d'infiltrations à la parcelle et les eaux de ruissellements.



Autres

Règlement général sur la protection des données (RGPD) :
L'Agence a été désignée DPO par les collectivités qui ont souhaité adhérer au service. Elle met à disposition de ces structures un appui à la gestion de la conformité au RGPD des traitements de données à caractère personnel qu'elles administrent.

Exemple de projet

Sur la commune de Saint-Ours-Les-Roches en 2024/2025:

- Rédaction des pièces de consultation de l'équipe de maîtrise d'œuvre
- Assistance à la passation des marchés de maîtrise d'œuvre : analyses, etc...
- Assistance à maîtrise d'ouvrage sur les phases d'avant projet et de consultation des entreprises



CONTACT:

Conseil Départemental du Puy-de-Dôme
ADIT 63
24, Rue Saint Esprit
63000 Clermont-Ferrand
Tél : 04 73 42 21 36
Mail : adit63@puy-de-dome.fr
Site web : <https://adit63.puy-de-dome.fr>



Reconnues dans le code de l'énergie (Article L211-5-1), les agences locales de l'énergie et du climat créées à l'initiative de collectivités locales et d'acteurs des territoires, dispensent conseil et accompagnement dans l'opérationnalité pour agir sur les enjeux de transition énergétique et de lutte contre le dérèglement climatique. L'Aduhme, agence locale de l'énergie et du climat intervient sur l'ensemble des communes, intercommunalités et territoires du Puy-de-Dôme.

Domaines d'intervention



Démarche territoriale et appui aux transitions

Cœurs de métier : sobriété, efficacité et diversification énergétiques, adaptation aux effets du changement climatique

Domaine d'intervention : patrimoine bâti des collectivités locales (rénovation, construction) majoritairement et aménagement d'espaces (lutte contre les îlots de chaleur)

Nature de l'accompagnement : information et conseil techniques de premier niveau, établissement et actualisation d'un état des lieux (profil énergétique), appui à la mise en œuvre et à l'évaluation des actions/opérations de performance énergétique et d'adaptation. Un accompagnement neutre et objectif des maîtres d'ouvrage et un appui technique aux prestataires (AMO, MOe, BET fluides...)



Énergie

Coup de projecteur 1 : le Pôle « conseil en énergie partagé » (CEP)

Les 11 techniciens et ingénieurs qui composent le pôle éponyme :

- Établissent le profil énergétique du patrimoine de la collectivité (bâti et éclairage public)
- Identifient les voies de progrès et proposent une priorisation des actions visant à réduire consommation et dépense d'énergie
- Accompagnent la mise en œuvre de ces actions (rédaction de notes d'enjeux, assistance à la collectivité dans la définition de ses exigences performancielles notamment dans ses documents de consultation, appui à la maîtrise d'œuvre dans le choix des solutions techniques, vérification de l'atteinte des objectifs par un suivi des consommations...)

Rénovation énergétique de l'Hôtel de ville de Royat (63) avec un gain en énergie primaire attendu de 42 % par rapport à la référence.

Cibles

- Communes et EPCI du Puy-de-Dôme
- Autres acteurs publics ou privés (hors particuliers) dans le cadre de mission de promotion de la chaleur renouvelable

Modalités

- Intervention dans le cadre de l'adhésion des collectivités ou de missions spécifiques donnant lieu à l'attribution de subventions publiques

Nature des actions

- Optimisation des achats d'énergie, régulation/programmation des systèmes de chauffage notamment, réalisation de travaux d'amélioration de la performance du bâti (isolation, changement de systèmes de chauffage...) et de rénovation globale répondant à des contraintes réglementaires (décret tertiaire) ou à des labels.



	Observation prospective	Amont définition du besoin	Études préalables faisabilité technique et financière	Préparation de la mise en œuvre	Suivi technique Esquisse	Avant-projet	Réalisation assistance à la gestion post-mise en œuvre
Conseil et expertise	●	●	●	●	●	●	●
Accompagnement et AMO	●	●	●	●	●	●	●
Conception et maîtrise d'œuvre							

Les points représentent les étapes du projet auxquelles intervient le partenaire, avec la posture d'appui

Domaines d'intervention



Énergie

Coup de projecteur 2 : accompagnement à la production de chaleur renouvelable avec l'appui du Département, de la Métropole et de TE 63

2 ingénieurs :

- analysent l'opportunité de recourir à des solutions thermiques renouvelables (géothermie, solaire thermique, bois-énergie, réseau de chaleur) ;
- accompagnent les porteurs de projets tout au long des étapes d'études pré-opérationnelles et de réalisation (appui technique et soutien à la mobilisation de subventions publiques), en complément et en appui aux maîtres d'œuvre.



Exemple de projet : la rénovation énergétique du groupe scolaire de Moissat (63)

Suite à la réalisation d'un audit énergétique sur son groupe scolaire et grâce à l'accompagnement d'une maîtrise d'œuvre, la commune de Moissat a engagé des travaux de rénovation thermique et d'amélioration du confort d'été : isolation des combles, isolation thermique par l'extérieur, remplacement des menuiseries avec mise en place de protections solaires, ventilation performante double-flux, installation d'une chaudière bois-granulés.

> Résultats

Une baisse de 27 % des consommations de chauffage (- 26 500 kWh/an) et 97 % d'émissions de gaz à effet de serre par an (gain de 28 t/an de CO2) grâce à la conversion d'une chaudière fioul vers une solution bois-énergie qui pourrait à terme alimenter des bâtiments communaux voisins (mairie et salle des fêtes).

L'Aduhme a été présente aux côtés de la commune de Moissat tout au long du projet.



Chaudières bois alimentant le réseau de chaleur de Anzat-le-Luguët (63)

CONTACT :

Maison de l'Habitat et du Cadre de Vie
129 avenue de la République
63100 CLERMONT-FERRAND
Tél. : 04 73 42 30 90
Courriel : contact@aduhme.org
Site Internet : www.aduhme.org
Retrouvez-nous sur Facebook et LinkedIn

Agence d'urbanisme Clermont Massif central

Association régie par le Code de l'Urbanisme, l'AUCM mutualise pour ses adhérents de larges compétences et expertises en ingénierie territoriale et urbaine, et diffuse ses travaux au service de l'intérêt général. Elle s'inscrit dans un réseau national fort de 50 agences - Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU) et d'un réseau régional (Urba4) intégrant les 4 agences AuRA (Clermont-Fd, Lyon, Grenoble, St-Etienne).

Domaines d'intervention



Urbanisme et aménagement

- Appui à l'élaboration et l'évaluation de documents de planification territoriale et urbaine (Projets de territoires, SCoT, PLUi...)
- Animation et conception de plans d'actions (Urbanisme et genre, urbanisme et santé, jeunesse...)
- Accompagnement de projets urbains et d'aménagement (ORT, plan guide, plan d'aménagement de secteur...)
- Appui au déploiement de démonstrateurs de la ville durable (études d'opportunité, études pré-programmatiques, études de répliquabilité...)
- Animation d'un observatoire de la sobriété foncière
- Animation de démarches prospectives autour du ZAN



Logement

- Accompagnement de stratégies cadres des collectivités et études de marché en matière d'habitat (PLH, CIL/CIA, ORT, passoires thermiques...)
- Animation d'un observatoire de l'habitat, de l'Observatoire local des loyers (OLL) et de l'Observatoire territorial Logement Étudiant (OTLE)
- Contribution à l'évaluation des Contrats de ville



Nature et environnement

- Accompagnement de stratégies d'adaptation (Plan climat, plan d'adaptation au changement climatique)
- Animation d'un observatoire des transitions écologiques et environnementales
- Accompagnement de stratégies de renaturation et de nature en ville



Transport et mobilités

- Accompagnement de stratégies cadres des collectivités en matière de mobilités (PDU, Plan de Mobilité Simplifié)
- Conduite de démarches prospectives autour des mobilités
- Etude d'impact socio-économique des ZFEm

Cibles

- Collectivités
- État
- Établissements publics
- Organismes d'intérêt général



CONTACT:

AUCM – 68Ter avenue Edouard Michelin
63100 Clermont-Ferrand
Tél : 04 73 17 48 00
Mail : agence@aucm.fr
www.aucm.fr

Domaines d'intervention



Développement économique et commercial

- Accompagnement de stratégies cadres des collectivités en matière économique (suivi des ZAE et du tissu économique, territoires d'industrie, schéma touristique, pôle territorial industries culturelles et créatives...)
- Accompagnement à la reconversion de friches économiques
- Appui à la conception de stratégies de mise en tourisme durable



Eaux et milieux aquatiques

- Accompagnement de stratégies d'adaptation de l'offre touristique et récréative autour des rivières et plans d'eau



Culture, patrimoine et loisirs

- Animation de démarches prospectives autour des politiques culturelles
- Urbanisme culturel



Santé et social

- Accompagnement de démarches d'urbanisme favorable à la santé
- Contribution à l'étude sur l'aide alimentaire
- Animation d'un observatoire de la cohésion sociale et des transitions solidaires



Formation et information

- Rédaction et diffusion d'une revue en ligne
- Organisation de webinaires, tables rondes / débats, scènes d'échanges, clubs à destination des élus et techniciens (club des centralités, club industrie du futur, club régional planification et territoires...)

Modalités

- Adhésion à l'association
- Financement par subvention du programme partenarial



CONTACT:

AUCM – 68Ter avenue Edouard Michelin
63100 Clermont-Ferrand
Tél : 04 73 17 48 00
Mail : agence@aucm.fr
www.aucm.fr

	Observation prospective	Amont définition du besoin	Études préalables faisabilités technique et financière	Préparation de la mise en œuvre	Suivi technique Esquisse	Avant-projet	Réalisation assistance à la gestion post-mise en œuvre
Conseil et expertise	●	●				●	●
Accompagnement et AMO	●	●	●	●	●	●	●
Conception et maîtrise d'œuvre	●	●		●	●	●	●

Les points représentent les étapes du projet auxquelles intervient le partenaire, avec la posture d'appui

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement

Le CAUE est une association loi 1901 investie d'une mission d'intérêt public, née de la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977. Il a pour objectif de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme, du paysage et de l'environnement, en accompagnant tous porteurs de projets en lien avec ces thématiques. Les ressources qu'il met à disposition et les conseils qu'il divulgue, sont neutres, indépendants et gratuits.

Domaines d'intervention

Le CAUE accompagne le plus en amont possible en mettant à disposition une équipe de professionnels (architecte, urbaniste, paysagiste). Il aide à la décision en intervenant au travers de ses missions principales :



Construction et aménagement

Le CAUE conseille et accompagne :

- les collectivités pour les aider à mettre en œuvre des programmes d'actions cohérents en matière d'habitat, d'équipements publics et de développement communal et intercommunal, à toute échelle (des documents de planifications, au petit patrimoine ou à l'habitation).
- Il conseille sur leurs choix en matière d'architecture d'aménagement et de paysage les porteurs de projet (publics ou privés) sur le choix d'un terrain et l'insertion dans le site environnant, les règles d'urbanisme à respecter...



Formation et information

A destination des :

- élus et techniciens à la connaissance des enjeux de territoire en organisant des événements autour des thématiques en lien avec leurs projets, ou en fournissant des outils et des exemples enrichissant les démarches d'amélioration du cadre de vie les professionnels, par l'organisation de journées thématiques
- enseignants pour alimenter certains projets pédagogiques
- autour des questions architecturales et paysagères



Sensibilisation

- en mettant à disposition un centre de ressources et des publications thématiques
- en organisant des actions pédagogiques autour de la culture architecturale, urbaine et paysagère

Cibles

- Élus et techniciens des collectivités
- Particuliers porteurs de projets
- Enseignants et public scolaire
- Professionnels (artisans, architectes...)

Modalités

- Intervention gratuite
- Périmètre départemental

Exemple de projet

- Document de programmation urbaine (définir les enjeux, organiser et trouver la maîtrise d'œuvre...)
- Réhabilitation d'équipements publics (salle des fêtes, logements, ...)
- Aménagement d'espaces publics
- Organisation de visites thématiques autour du patrimoine architectural, urbain ou paysager
- Mise en place de conseils aux particuliers sur un territoire ...



CONTACT:

Maison de l'Habitat,
129 avenue de la République,
63100 Clermont-Ferrand
Tél : 04 73 42 21 20
Mail : contact@caue63.com
www.caue63.com

	Observation prospective	Amont définition du besoin	Études préalables faisabilité technique et financière	Préparation de la mise en œuvre	Suivi technique Esquisse	Avant-projet	Réalisation assistance à la gestion post-mise en œuvre
Conseil et expertise	●	●	●	●			
Accompagnement et AMO	●	●	●	●	●		
Conception et maîtrise d'œuvre							

Les points représentent les étapes du projet auxquelles intervient le partenaire, avec la posture d'appui

Conseil départemental du Puy-de-Dôme Politique de l'habitat, du logement et de l'urbanisme

La politique de l'habitat, du logement et de l'urbanisme a pour objectif l'accès et le maintien dans un habitat adapté et de qualité pour tous les publics. Il s'agit également d'une politique tournée vers les territoires, qui favorise l'accompagnement de projets innovants portés par les collectivités locales dans une logique de solidarité et d'équilibre territorial.

Domaines d'intervention



Démarche territoriale et appui aux transitions

- Accompagner les collectivités, les bailleurs sociaux et autres personnes morales à concevoir des projets d'habitat innovant (habitat léger, habitat participatif, habitat inclusif...) via les fonds d'aide OSIRIS, HABILE et FHAP
- Accompagner les territoires en matière de lutte contre la vacance
- Accompagner les EPCI et les communes dans le cadre de leurs études de centres-bourgs (Plan guide, Programme d'Aménagement Durable, Requalification d'îlots, Projet ponctuel...) et leurs documents de planification
- Financer la production des logements sociaux
- Développer une offre nouvelle d'accueil et d'habitat en faveur des voyageurs
- Animer le réseau départemental des acteurs de l'habitat
- Soutenir financièrement nos partenaires (ADIL, Aduhme, CAUE, AGSGV, etc.)



Logement

- Agir pour la sortie de squats et de bidonvilles (Plan Logement d'abord)
- Loger les publics en difficulté via l'Agence Immobilière à Vocation Sociale
- Financer les solutions de logement temporaire et de logements pour les jeunes apprentis, intervenir en faveur de l'appui social au relogement, prescrire des mesures d'accompagnement social lié au logement
- Intervenir dans le cadre du Fonds Solidarité Logement pour l'accès et le maintien dans le logement des particuliers rencontrant des difficultés
- Financer les services logement intervenant auprès des publics



Habitat durable/Rénovation

- Conseiller, orienter et accompagner tous les particuliers ayant des projets de rénovation (Rénov'actions63)
- Accompagner la lutte contre l'habitat indigne et la lutte contre la précarité énergétique des publics les plus modestes
- Favoriser l'adaptation des logements à la perte d'autonomie
- Financer les travaux de rénovation des particuliers (Fonds habitat Colibri)
- Accompagner et financer la réhabilitation thermique du parc social et des parcs communaux et intercommunaux
- Développer la filière du réemploi des matériaux / matériaux biosourcés

Cibles

- Particuliers
- Collectivités
- Professionnels
- Bailleurs sociaux
- Associations agréées

Modalités

- Intervention gratuite
- Périmètre départemental
- Ingénierie technique
- Financements (subventions)



CONTACT:

Maison de l'Habitat et du Cadre de Vie
129 avenue de la République
63100 Clermont-Ferrand
Tél : 04 73 42 30 70
Mail : lena.chalvon@puy-de-dome.fr

	Observation prospective	Amont définition du besoin	Études préalables faisabilité technique et financière	Préparation de la mise en œuvre	Suivi technique Esquisse	Avant-projet	Réalisation assistance à la gestion post-mise en œuvre
Conseil et expertise	●	●	●	●	●	●	
Accompagnement et AMO	●	●	●	●	●	●	
Conception et maîtrise d'œuvre	●	●	●	●	●	●	

Les points représentent les étapes du projet auxquelles intervient le partenaire, avec la posture d'appui



Conseil départemental du Puy-de-Dôme Politique de l'habitat, du logement et de l'urbanisme

Enfin, cette politique participe aux objectifs de transition énergétique en ayant l'ambition de réduire significativement le nombre de passoires énergétiques et en favorisant les opérations qui visent une plus grande performance énergétique. Le Conseil départemental s'appuie sur trois schémas : Schéma Départemental de l'Habitat, Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées, Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage.

Autres contacts

BESOIN DE DEVELOPPER UNE OFFRE DE LOGEMENTS ADAPTEE AU TERRITOIRE ?		
Typologie de travaux	Coordonnées mail du référent	Téléphone
Production/démolition de logements locatifs sociaux	arnaud.masson@puy-de-dome.fr	04 73 42 23 84
Production de logements innovants à caractère social (Fonds OSIRIS)	arnaud.masson@puy-de-dome.fr	04 73 42 23 84
Production de logements en habitat participatif	marie-cecile.servouse@puy-de-dome.fr	04 73 42 73 63
Production d'habitat alternatif/léger	marie-cecile.servouse@puy-de-dome.fr	04 73 42 73 63
Aide à la déconstruction de bâtiments en centre-bourg (démolition, déconstruction, curetage)	said.bara@puy-de-dome.fr	04 73 42 12 21
Réalisation d'équipements et d'habitats à destination des gens du voyage	anne-luce.morcelet@puy-de-dome.fr	04 73 42 73 69
BESOIN D'UNE ETUDE PREALABLE EN MATIERE D'HABITAT / URBANISME ?		
Typologie d'études	Coordonnées mail du référent	Téléphone
Revitalisation des centres-bourgs (Plan Guide, Programme d'Aménagement Durable, Requalification d'ilot, projet ponctuel)	said.bara@puy-de-dome.fr	04 73 42 12 21
Diagnostic préalable à la réhabilitation de logements communaux et intercommunaux	said.bara@puy-de-dome.fr	04 73 42 12 21
Aide à la réalisation d'étude préalable à la réalisation d'une opération habitat (opération innovante, habitat participatif, habitat léger...)	marie-cecile.servouse@puy-de-dome.fr	04 73 42 73 63
Réalisation des documents de programmation et de planification	karen.dupin@puy-de-dome.fr	04 73 42 76 87
Mission de vérification sur le terrain des logements vacants	marie-cecile.servouse@puy-de-dome.fr	04 73 42 73 63
Animation pré-opérationnelle pour la réalisation de projets complexes de sortie de vacance	said.bara@puy-de-dome.fr	04 73 42 12 21
BESOIN D'AMELIORER LE PARC DE LOGEMENTS EXISTANTS ?		
Typologie de travaux	Coordonnées mail du référent	Téléphone
Réhabilitation de logements locatifs sociaux (PALULOS)	arnaud.masson@puy-de-dome.fr	04 73 42 23 84
Réhabilitation thermique des logements communaux et intercommunaux	said.bara@puy-de-dome.fr	04 73 42 12 21
Réhabilitation d'équipements et d'habitats à destination des gens du voyage	anne-luce.morcelet@puy-de-dome.fr	04 73 42 73 69
Aide aux travaux liés à la remise sur le marché de biens vacants	marie-cecile.servouse@puy-de-dome.fr	04 73 42 73 63

Etablissement Public Foncier Auvergne (EPF)

Depuis près de 50 ans, l'Établissement Public Foncier (EPF) Auvergne facilite et garantit la réussite des projets fonciers des établissements publics de coopération intercommunale et des collectivités pour le développement du territoire d'Auvergne. Son équipe conseille, étudie, négocie, achète, sécurise et requalifie pour le compte de ses membres, les biens bâtis ou non nécessaires à la réalisation de leurs projets.

Domaines d'intervention



Logement

- Répondre au besoin d'acquisitions foncières et de réserves foncières en vue de la construction de logements et participer à l'atteinte des objectifs inscrits dans les PLH, notamment s'agissant du logement social ou abordable.
- Intervenir de façon soutenue auprès des communes déficitaires ou carencées au titre de la loi SRU.
- Favoriser la mixité sociale en termes d'habitat et garantir une offre de logements adaptée afin de favoriser les parcours résidentiels et accompagner la réflexion sur la création d'un Office Foncier Solidaire.
- Faciliter la requalification de fonciers dégradés en vue de construire du logement abordable neuf ou en réhabilitation.



Développement économique et commercial

- Accompagner la création nouvelle d'une offre foncière à vocation économique, préserver et conforter le commerce de proximité.
- Poursuivre la réflexion sur le rôle et la participation de l'Établissement à la création de structures en vue de la maîtrise publique pérenne du foncier économique.
- Accompagner l'enjeu de requalification et de restructuration des zones d'activités économiques et le recyclage foncier des friches commerciales, y compris par de nouvelles modalités juridiques de plus longue durée.



Nature et environnement

- Accompagner la maîtrise foncière publique des Espaces Naturels Sensibles (ENS), la constitution des trames vertes et bleues et des corridors écologiques en vue de protéger la biodiversité.
- Faciliter la désartificialisation des sols, la renaturation et la mise en œuvre de compensations environnementales.
- Favoriser la prévention des risques naturels et technologiques.

Cibles

- Collectivités
- Établissements publics de coopération intercommunale
- Personnes publiques des territoires adhérents

Modalités

L'EPF agit afin de :

- Définir votre stratégie foncière en fonction de vos enjeux,
- Anticiper les risques financiers, juridiques et techniques,
- Négocier,
- Simplifier, planifier et financer vos acquisitions foncières en bénéficiant de modalités favorables,
- Requalifier les fonciers (déconstruction, désamiantage, dépollution)
- Offrir une ingénierie adaptée aux défis de la sobriété foncière,
- Rétrocéder le foncier.



CONTACT:

Jérémy MENDES, Directeur

Tél : 04.73.29.00.87

Mail : contact@epfauvergne.com

www.epfauvergne.com

Suivez-nous également sur LinkedIn :
Etablissement Public Foncier Auvergne et X :
[@epfauvergne.org](https://twitter.com/epfauvergne.org)

Domaines d'intervention



Transport et mobilités

- Faciliter la maîtrise foncière nécessaire à la lutte contre le changement climatique (trames viaires et mobilités douces).



Eaux et milieux aquatiques

- Accompagner la protection des périmètres de captage d'eau et la préservation de la ressource.



Urbanisme et aménagement

- Accompagner les projets de renouvellement urbain ou de requalification urbaine majeurs.
- Prioriser la requalification des centres-villes et centres-bourgs afin de limiter l'étalement urbain et renforcer leur attractivité.
- Accompagner la réponse opérationnelle aux actions inscrites dans les dispositifs nationaux (PVD, ACV, ORT, Village d'Avenir).
- Appréhender le recyclage foncier et la reconversion des friches industrielles et artisanales.
- Reconquérir les fonciers dégradés afin de résorber la vacance et lutter contre l'insalubrité.
- Permettre le maintien et le développement de l'offre de services publics.
- Accompagner la réalisation d'équipements publics structurants.
- Faciliter la maîtrise foncière nécessaire à la réalisation des aménagements publics..



Énergie et déchets

- Accompagner la mise en œuvre des schémas de développement des énergies renouvelables.



Culture, patrimoine et loisirs

- Accompagner les projets de développement économique et touristique durables des territoires et favoriser la protection et la valorisation du patrimoine historique et culturel



Démarche territoriale et appui aux transitions

- Répondre à la mise en œuvre des projets alimentaires territoriaux

Exemple de projet

L'EPF Auvergne a accompagné Mond'Arverne Communauté pour son projet de réalisation de logements sociaux dans le centre-bourg d'Orcet. Il a ainsi été mandaté pour l'acquisition amiable des parcelles nécessaires et a piloté les travaux de proto-aménagement (désamiantage, déconstruction, dépollution). Le site étant situé dans le périmètre des monuments historiques, un travail avec l'Architecte des Bâtiments de France a été effectué pour vérifier la faisabilité du projet. Pour ce projet de requalification d'un îlot dégradé en centre-bourg, Mond'Arverne Communauté, soutenu par l'EPF Auvergne a obtenu une subvention de 57 760€ au titre du Fonds Friche.

Chiffres clés

- 35 EPCI adhérents représentant plus de 1 000 communes sur les 4 départements auvergnats
- 69 communes PVD et 6 communes ACV adhérentes
- 500 délégués à l'Assemblée Générale représentant l'ensemble de nos adhérents
- 33 élus au Conseil d'Administration
- 34 collaborateurs
- 125 M€ engagés dans son Programme Pluriannuel d'Intervention 2024-2028 pour les acquisitions et les travaux



CONTACT:

Jérémy MENDES, Directeur

Tél : 04.73.29.00.87

Mail : contact@epfauvergne.com

www.epfauvergne.com

Suivez-nous également sur LinkedIn :
Etablissement Public Foncier Auvergne et X :
[@epfauvergne.org](https://twitter.com/epfauvergne.org)

	Observation prospective	Amont définition du besoin	Études préalables faisabilités technique et financière	Préparation de la mise en œuvre	Suivi technique Esquisse	Avant-projet	Réalisation assistance à la gestion post-mise en œuvre
Conseil et expertise	●	●	●				
Accompagnement et AMO		●	●	●			
Conception et maîtrise d'œuvre		●	●	●			

Les points représentent les étapes du projet auxquelles intervient le partenaire, avec la posture d'appui



Parc Naturel régional Livradois-Forez

Lancé en 2013, l'Atelier d'urbanisme en Livradois-Forez est un outil à la disposition des collectivités du Parc pour les accompagner dans leurs projets de documents d'urbanisme et d'opérations d'aménagements. L'objectif général est d'améliorer la qualité des projets portés par les collectivités. Cet accompagnement s'appuie en parallèle sur un programme de sensibilisation, les « Rencontres de l'Atelier » qui propose des formations, des visites, des voyages riches en retours d'expériences. Le réseau Atelier d'urbanisme est composé d'une vingtaine de structures partenaires agissant dans les domaines de l'aménagement sur le territoire du Parc naturel régional Livradois-Forez.

Domaines d'intervention



Urbanisme et aménagement

- Urbanisme réglementaire (élaboration, révision, modification des documents d'urbanisme)
- Opérations d'aménagements (centre-bourg ou extension de bourg, renaturation),
- Projets de constructions ou de rénovations de logements communaux ou intercommunaux et d'équipements publics,
- Aménagements d'espaces publics (de la place du village au site naturel ou touristique).

<https://www.parc-livradois-forez.org/inventer/urbanisme/atelier-urbanisme/>



Cibles

- Collectivités du territoire du Parc (communes et EPCI)

Modalités

- Intervention gratuite
- Périmètre du Parc naturel régional Livradois-Forez

Exemple de projet

Cartographie de quelques projets exemplaires accompagnés par l'Atelier d'urbanisme en Livradois-Forez

<https://www.parc-livradois-forez.org/inventer/urbanisme/les-projets-de-l-atelier/>



CONTACT:

Maison du Parc, Le bourg
63 300 Saint-Gervais-sous-Meymont
Tél : 04 73 95 57 57
Mail : contact@parc-livradois-forez.org
www.parc-livradois-forez.org

	Observation prospective	Amont définition du besoin	Études préalables faisabilité technique et financière	Préparation de la mise en œuvre	Suivi technique Esquisse	Avant-projet	Réalisation assistance à la gestion post-mise en œuvre
Conseil et expertise	●	●	●	●	●	●	
Accompagnement et AMO	●	●	●	●	●	●	
Conception et maîtrise d'œuvre							

Les points représentent les étapes du projet auxquelles intervient le partenaire, avec la posture d'appui

Réunissant 464 communes et 14 intercommunalités adhérentes, Territoire d'Énergie Puy-de-Dôme est aujourd'hui un des principaux acteurs publics de l'énergie dans le département. Propriétaire du réseau public d'électricité basse et moyenne tension du département, le syndicat est l'Autorité Organisatrice de la Distribution publique d'Électricité (AODE). TE63 agit pour la qualité des réseaux d'énergie (électricité, éclairage public et la production d'énergies renouvelables). Au service des territoires et de la transition énergétique, TE63 investit pour le futur avec le développement d'un service public pour la recharge des véhicules électriques et hybrides et de réseaux de chaleur.

Domaines d'intervention



Énergie et déchets

Réseaux électriques

- En tant qu'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Électricité (AODE), TE63 assure le contrôle de concession du réseau basse et moyenne tension confié à ENEDIS
- Suivant la répartition de la maîtrise d'ouvrage avec ENEDIS, TE63 réalise en zone rurale, les travaux de raccordement (extensions et branchements), les travaux de renforcement, sécurisation et enfouissement des réseaux

Éclairage public

- TE63 gère l'éclairage public de 477 collectivités puydômoises
- Eclairage des voiries, terrains de sport, mise en valeur du patrimoine
- Entretien des armoires, mâts et lanternes
- Rénovation énergétique, conversion en LED, pilotage

Achats groupés d'énergie :

- TE63 porte un groupement d'achat d'électricité afin de mutualiser les procédures d'achat

Chaleur renouvelable

- TE63 finance, construit et exploite des réseaux de chaleur pour le compte des communes qui lui transfèrent la compétence
- finance les opérations de production de chaleur renouvelable (géothermie, bois énergie, solaire thermique) dans le cadre du Contrat chaleur renouvelable TE63 en partenariat avec l'ADEME

Photovoltaïque

- TE63 accompagne et conseille gratuitement les collectivités dans leurs projets de production d'électricité photovoltaïque



Transport et mobilités

- TE63 gère et exploite un réseau de 100 bornes de recharge pour véhicule électrique réparties sur département
- TE63 accompagne les collectivités dans la construction et l'exploitation d'un point de charge pour véhicule électrique

Cibles

- Collectivités

Modalités

- Intervention gratuite ou payante en fonction de la prestation
- Périmètre départemental

Exemple de projet

Rénovation de l'éclairage public
Enfouissement de réseaux basse tension
Raccordement au réseau électrique
Financement d'une géothermie
Construction d'un réseau de chaleur
Installation d'une borne de recharge pour véhicule électrique
Conseil et accompagnement photovoltaïque



CONTACT:

TERRITOIRE D'ENERGIE PUY DE DOME
36 rue de Sarliève - Centre d'Affaires du
Zénith - CS 20004
63808 COURNON D'AUVERGNE Cedex
Tél : 04 73 34 24 10
Mail : contact@te63-sieg.fr
www.te63-sieg.fr

	Observation prospective	Amont définition du besoin	Études préalables faisabilités technique et financière	Préparation de la mise en œuvre	Suivi technique Esquisse	Avant-projet	Réalisation assistance à la gestion post-mise en œuvre
Conseil et expertise	●	●	●	●	●	●	●
Accompagnement et AMO	●	●	●	●	●	●	●
Conception et maîtrise d'œuvre	●	●	●	●	●	●	●

Les points représentent les étapes du projet auxquelles intervient le partenaire, avec la posture d'appui



INGÉNIERIE FINANCIÈRE



AFL, la banque des collectivités locales

L'Agence France Locale (AFL) est un établissement de crédit dédié au financement des investissements des collectivités locales. Sa mission est de faciliter la réalisation des projets des élus et des initiatives publiques. Elle intervient dans les domaines du prêt, du financement et de l'aide en ingénierie financière. Sa raison d'être : Incarner une finance responsable visant à renforcer le pouvoir d'agir du monde local afin de répondre aux besoins présents et futurs des habitants.

Domaines d'intervention

L'AFL est la seule banque publique de développement créée par les collectivités territoriales. Aujourd'hui, plus de 1000 collectivités de toutes tailles et natures en sont les uniques actionnaires et les uniques bénéficiaires.

L'AFL propose deux types d'intervention à l'ensemble des collectivités, **sans conditions de taille ni de projet spécifique : accompagnement en ingénierie financière et financement bancaire.**



Ingénierie financière

Accompagnement en Ingénierie financière :

L'AFL accompagne et assiste les collectivités et leurs groupements de toute taille en ingénierie financière qu'elles soient membres ou non de la banque. **L'accompagnement en ingénierie financière de l'AFL peut intervenir en trois étapes :**

- 1- En amont des projets : présentation de la situation financière de la collectivité et estimation de sa capacité d'emprunt supplémentaire et d'investissement.
- 2- Phase de réflexion des projets : étude de la demande de financement de la collectivité et transmission le cas échéant d'un accord ferme de crédit avec une vision majorée. Le détail précis des coûts globaux du projet et des subventions n'est pas nécessaire à ce stade.
- 3- Pendant la réalisation des projets : calibrage des différents prêts nécessaires à la collectivités (prêts relais, prêt moyen-long terme ...) et de l'utilisation éventuelle des excédents de la collectivité. Le déblocage des fonds ne peut se faire que si la collectivité est actionnaire de l'AFL. Le vote d'une délibération d'adhésion peut s'effectuer en parallèle d'une délibération d'emprunt.



Financement bancaire

- Gamme complète (prêts long terme, lignes de trésorerie, prêts relais, crédits avec phase de mobilisation) ; pas de seuil minimum d'emprunt, capacité à prêter à plus de 40ans à taux fixe selon les conditions de marché. La collectivité doit devenir actionnaire de l'AFL pour permettre le déblocage des fonds.

Cibles

- Collectivités territoriales
- Syndicats
- Etablissements publics locaux

Modalités

Pour devenir actionnaire de l'AFL, une collectivité doit :

- Vérifier son éligibilité auprès des équipes de l'AFL
- Demander le montant de son apport en capital à partir de deux données comptables (le stock de dette ou les recettes réelles de fonctionnement)
- Rejoindre formellement l'AFL en votant une délibération d'adhésion ainsi qu'en votant au budget les crédits nécessaires au règlement de l'apport en capital.

Exemple de projet

La commune de Sauxillanges (1 315 habitants) a adhéré à l'AFL en décembre 2023 et immédiatement souscrit deux emprunts pour financer ses projets : rénovation et réouverture du camping municipal fermé depuis trois ans et réhabilitation de la place centrale. Adhérente depuis la création de l'AFL,

Clermont Auvergne Métropole (295 787 habitants) bénéficie régulièrement des prêts de la banque. En 2023 l'AFL a notamment participé au financement des travaux de renouvellement des réseaux d'eau du territoire.



CONTACT:

Agence France Locale (AFL)
112 rue Garibaldi, 69006 LYON
Tél : 04 81 11 29 32
Mail : adhesion@afl-banque.fr
www.agence-france-locale.fr

	Observation prospective	Amont définition du besoin	Études préalables faisabilité technique et financière	Préparation de la mise en œuvre	Suivi technique Esquisse	Avant-projet	Réalisation assistance à la gestion post-mise en œuvre
Conseil et expertise	●	●	●	●			●
Accompagnement et AMO							
Conception et maîtrise d'œuvre							

Les points représentent les étapes du projet auxquelles intervient le partenaire, avec la posture d'appui

Domaines d'intervention



Ingénierie financière

Financement long terme :

- Prêts de long et très long terme pour le financement des investissements des collectivités, des EPL, des opérateurs privés à but non lucratifs.

Investissement en fonds propres :

- Capacité d'intervention au capital de sociétés de projets, aux côtés d'acteurs privés ou dans le cadre de sociétés d'économie mixte présentant une taille critique.



Démarche territoriale et appui aux transitions

Accompagnement en ingénierie :

- Banque des Territoires peut accompagner en amont des projets, prioritairement en direction des territoires à enjeux : villes Action Cœur de Ville, Petites Villes de Demain, Territoires d'industrie, Avenir montagne, Quartiers Politique de la Ville.
- Au cas par cas, des cofinancements d'éléments d'aide à la décision ou à l'émergence de projets sont ainsi possibles dans les domaines suivants : sobriété foncière, aménagement, équipements publics dont éducatifs, santé, rénovation énergétique des bâtiments, Energie renouvelable, transports et mobilité, développement économique et commercial.
- Les crédits d'ingénierie de la Banque des Territoires dédiés aux Petites Villes de Demain sont intermédiés par le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme.
- Les villages retenus dans le cadre du programme Villages d'Avenir et l'ensemble des communes de moins de 5000 habitants du Département du Puy-de-Dôme peuvent par ailleurs recourir à « Rural Consult » (numéro téléphonique unique : 09 70 80 88 09), service de renseignements juridiques et financiers. Ce service est entièrement pris en charge par la Banque des Territoires.

Cibles

- Collectivités locales
- Entreprises (pour l'investissement uniquement)

Chiffres clés

- 70 études financées ou cofinancées dans les communes Petites Villes de Demain du Puy-de-Dôme depuis le début du programme, représentant 1,18K€
- 37 études financées ou cofinancées dans le cadre du dispositif Action Cœur de Ville depuis le début du programme, représentant 802K€
- 8 études financées ou cofinancées dans le cadre du dispositif EudrénoV depuis le début du programme, représentant 81K€



CONTACT:

Julien POUGET

Chargé de développement territorial

04.73.43.13.05

Site internet :

<https://www.banquedesterritoires.fr>

	Observation prospective	Amont définition du besoin	Études préalables faisabilités technique et financière	Préparation de la mise en œuvre	Suivi technique Esquisse	Avant-projet	Réalisation assistance à la gestion post-mise en œuvre
Conseil et expertise		●	●	●			
Accompagnement et AMO							
Conception et maîtrise d'œuvre							

Les points représentent les étapes du projet auxquelles intervient le partenaire, avec la posture d'appui



FINANCES PUBLIQUES

Direction départementale des Finances publiques du Puy-de-Dôme (DDFiP)

La DDFiP du Puy-de-Dôme est une administration d'État assurant, via son réseau de services de gestion comptables (SGC) et de conseillers aux décideurs locaux (CDL), la gestion budgétaire et comptable ainsi que l'accompagnement des collectivités locales. Le conseil départemental, les hôpitaux et les EPSMS sont gérés et conseillés par trois trésoreries départementales spécialisées.

Domaines d'intervention

2 Interlocuteurs privilégiés pour 1 seul objectif :

- Le SGC et le CDL travaillent ensemble pour assurer une tenue optimale des comptes de la collectivité : c'est un tandem tourné vers cet objectif commun.
- Le SGC est le seul à réaliser concrètement les opérations comptables. Il est l'interlocuteur pour tout ce qui concerne la gestion des opérations courantes de la collectivité.
- Le CDL a vocation à apporter un appui technique ou réglementaire, un éclairage propice à favoriser la meilleure prise de décisions par l'ordonnateur. Il est l'interlocuteur pour tout ce qui relève du conseil dans les domaines budgétaire, comptable, financier ou fiscal.

Les missions du CDL s'articulent autour de 3 grands axes :

- Une mission de conseil régulière couvrant l'ensemble des volets de la gestion financière de la collectivité ;
- Une mission de conseil thématique ciblée en fonction de l'actualité des réformes et des enjeux ;

Une mission de conseil personnalisée et gratuite en fonction des besoins de chaque collectivité.



Ingénierie financière

Investissement en fonds propres :

- Conseil budgétaire : conseil à l'élaboration budgétaire (BP,DM,BS) ;
- Conseil en matière de recettes et de dépenses : procédure, liquidation, délai de paiement, mise en place de moyens modernes de paiement ;
- Conseil comptable : sensibilisation à la qualité comptable et à la maîtrise des risques dans le cadre de la responsabilité des gestionnaires publics (RGP) ;
- Conseil fiscal : simulations en matière de fiscalité directe locales, accompagnement sur l'optimisation des bases, assujettissement à la TVA ;
- Conseil financier : présentation du tableau de bord financier, réalisation et présentation des analyses financières ;
- Conseil économique et patrimonial : conseil sur des projets d'investissement

Cibles

- Collectivités locales
- Centres hospitaliers
- Établissements publics sociaux et médicaux sociaux

Modalités

- Périmètre géographique délimité à plusieurs collectivités locales.
- Périmètre départemental pour les centres hospitaliers et les EPSMS.

Exemples de projet

Je suis élu, je m'adresse : Au CDL
pour m'aider à confectionner mon budget, pour proposer le paiement par internet aux usagers de la cantine scolaire, pour m'accompagner dans un projet d'agrandissement de l'école, pour expertiser les finances de la collectivité, pour me permettre de décider au mieux de ma fiscalité...

Je suis élu, je m'adresse : Au SGC
pour fiabiliser l'imputation budgétaire et comptable de mes opérations de recettes et de dépenses, pour conduire les travaux d'inventaire, pour connaître les résultats du recouvrement forcé, pour comprendre les motifs de rejets de dépense, pour avoir l'avis sur la création de régie...



CONTACT:

Ambert: sgc.ambert@dgfip.finances.gouv.fr
Clermont Métropole et Amendes: sgc.clermontmetropole.amendes@dgfip.finances.gouv.fr
Issoire: sgc.issore@dgfip.finances.gouv.fr
Riom: sgc.riom@dgfip.finances.gouv.fr
Thiers: sgc.thiers@dgfip.finances.gouv.fr
CDL: contact via la BALP du CDL territorialement compétent

Cartographie de l'ingénierie publique territoriale



PUY-DE-DÔME

CONTACT :
INGENIERIE@PUY-DE-DOME.GOUV.FR



**PRÉFET
DU PUY-DE-DÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



agence nationale
de la cohésion
des territoires